



Certificat de capacité à mariage..urgent

Par **lina71**, le **04/01/2008 à 11:06**

bonjour,rnrnje suis française d'origine algérienne, je souhaite me marier avec mon fiancé qui réside en algérie...nous avons fais début décembre 2007 une demande de CCM (certificat de capacité de mariage) auprès du consulat d'oran en algérie...nous avons tous les documents (liste sur le site de l'ambassade de france en algérie), avons été reçu par un agent consulaire qui nous a questionné ensemble sur nos motivations....Les bans ont été publié dans la mairie où je réside en France entre fin décembre et début janvier 2008....Le certificat de non opposition a été transmis au consulat d'oran par ma mairie au 2 janvier 2008...rnMes questions sont les suivantes: combien de temps dois je attendre pour recevoir ce fameux CCM?rnLe CCM simplifie t'il les démarches de transcription du livret de famille?rnY a t-il un délai entre la réception du CCM et le mariage civil??rnrnMerci pour votre aide

Par **mourad13**, le **04/01/2008 à 13:53**

bonjourrnle delais pour recevoir CCM est deux mois tu va l'avoir normalement fin janvier est le CCM facilite les démarches de transcription (avec CCM ca met entre 1et 3mois)(sans CCMca met entre 3et 6mois peut etre beaucoup plus)et pour te marier il faut le ccm en main apres tu te marie quand tu veut sans aucun delais rnmebrouk bon courage

Par **lina71**, le **04/01/2008 à 14:15**

Bonjour Mourad,rnrntout d'abord, merci pour ta réponse...ensuite je voulais savoir ce que je dois faire concrètement du CCM, dois je le présenter à la mairie (en algérie) lors du mariage

civil (car à priori ils ne savent pas ce que c'est???)...puis je passer par le consulat d'oran pour qu'ils transmettent la demande de transcription à Nantes (ce qui m'évitera d'attendre de revenir en France pour le faire?)??rnrnMerci encore pour tes infos

Par **mourad13**, le **05/01/2008 à 18:55**

bonjour rnquand tu aura ton CCM garde le precieusement parce'que tu doit l'envoyer avec le dossier de transcription ,pour le dossier de transcription c'est comme tu veut soi l'envoyer toi meme a nantes soi tu le dépose au consulat d'oran mais je te conseille de le déposé au consulat c'est mieux comme ca t'es sure qui manque rien .rnsi ta la double nationalite la mairie algerienne ne te demande pas le CCM mais garde le sur toi au cas ou.....rnj'espere que j'etais claire et encore une fois bonne chance lina

Par **krema**, le **05/01/2008 à 19:56**

Lina, OUI tu pe déposer ton dossier de transcription o consulat dont tu dépend! Il le transmettron à Nantes! C ske g fai...rnrnPerso g pa fai le CCM, mai je me sui fai taper sur les doi o consulat de Annaba!rnMon mari é moi avon passé une audition séparemen!rnEt la dame ki c occupé d nou à di ke la transcription sera longue! (car pa de CCM)rnrnMoi ça fai 1moi ke g déposé mn dossier à Annaba, il lon envoyé à Nantes et là jaten et jaten...rnrnMourad eske t en attente de transcription??rnrn;-)

Par **mourad13**, le **06/01/2008 à 17:43**

bonjour kremarnpour moi j'atend pas de transcription ni CCM ce sujet m'interesse beaucoup et comme j'ai vu que ((lina)) demande des information que je connais je lui est repondue .rnbon courage les filles et je vous souhaite beaucoup beaucoup de bonheur

Par **krema**, le **06/01/2008 à 17:46**

Ah dacor, Mourad! En tt k c sympa!!!rnMerci...

Par **kaokao**, le **26/07/2013 à 12:48**

bjr, tout le monde moi je suis algérienne et je compte me marier avec un français. quelqu'un pourrait m'expliquer les procédures à suivre au niveau du consulat de france à annaba ? et aussi on m'a dit que je dois passer un entretien au niveau du consulat et aussi au niveau du commissariat ici à annaba vu que mon fiancé est un français d'origine . Merci pour votre attention.

Par **mimi05**, le **09/07/2014** à **10:15**

bjr,moi je suis algérienne et je compte me marier avec un français. ci j'ai pas fais la CCM et je fais le mariage. quelqu'un pourrait m'expliquer les procédures à suivre au niveau du consulat de france à annaba si j'ai pas fais la CCM . Merci pour votre attention.

Par **mimi05**, le **09/07/2014** à **10:17**

bjr,moi je suis algérienne et je compte me marier avec un français. ci j'ai pas fais la CCM et je fais le mariage. quelqu'un pourrait m'expliquer les procédures à suivre au niveau du consulat de france à annaba si j'ai pas fais la CCM . Merci pour votre attention.

Par **mabouba7**, le **21/07/2014** à **13:43**

cc a tous je suis malika de strasbourg j aurai une petite question on a passer l entretien a annaba le 03/06/2014rnles ban de publication de mariage on et fait du 17/06 au 27/06 et la marie a faxer mon certificat de non oppositionrnj aurai voulu savoir si il me l envoie a mon domicile en france et combien de temp faut t il attendre merci j attend vos reponse